

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUF BERQUIN  
EN DATE DU 12 AVRIL 2016**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Il prévoit un équilibre à hauteur de 1 532 000€ en section de fonctionnement et de 1 120 000€ en section d'investissement. Les prévisions des dépenses de fonctionnement augmentent de 1,32% et celles des recettes de 4,18%. L'endettement est faible ; Les dotations, subventions et péréquations prévues diminuent de 5,73 %. Les contributions directes s'élèvent à 185 730€, montant faible par rapport aux recettes. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 84 000 € en 2015 à 259 460 € en 2016.

Vote pour le Budget Primitif : unanimité.

**SUBVENTIONS 2016**

Toutes les subventions ont été maintenues au même tarif que l'an dernier

**VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Le conseil, à l'unanimité, a adopté le maintien des taux des 3 taxes de contributions directes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,72 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 13,99 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 36,59 %

**CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2016**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que la commune participe, comme les années précédentes, au concours des villes et villages fleuris.

A cette occasion, Monsieur le Maire souhaite poursuivre le concours communal qui pourrait être doté de bons d'achat en fleurs, graineterie, afin d'inciter les habitants à effectuer un fleurissement plus important.

A l'unanimité, le conseil municipal vote un budget de 200€ qui seront ventilés en 10 bons d'achat.

**PROGRAMME DE LA DUCASSE COMMUNALE 2016**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une plaquette va être distribuée aux habitants de Neuf Berquin afin de faire connaître le programme de la ducasse communale de septembre 2016.

Celle-ci est financée par des publicités faites par des artisans et commerçants locaux ou travaillant pour la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de fixer le prix de chaque publicité à 30€, ou multiple de 30€ selon la taille de l'encart.

**DROITS D'INSCRIPTION – ACCUEIL DE LOISIRS 2016**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser, pour l'année 2016, un accueil de loisirs pour les 2-15 ans.

Il fonctionnera du 7 au 29 juillet inclus (tous les jours, sauf samedi, dimanche, jour férié et le 15 juillet).

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources sauf pour les extérieurs à qui le tarif normal sera appliqué.

Vote pour à l'unanimité.

**CAF – AIDES FINANCIERES A L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Caisse d'Allocations Familiales peut intervenir financièrement sous forme de subvention d'investissement pour permettre la réalisation de projets élaborés par la municipalité développant des activités socio-éducatives en faveur des enfants et des adolescents durant leur temps libre.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter cette aide pour la construction d'une salle d'évolution :

Coût : 370 307,07 € H.T.

Subvention sollicitée : 42169,87€

Adopté à l'unanimité

**MODIFICATION DU PLUI – AVIS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Neuf Berquin a souhaité entamer une procédure de modification du PLUI en conseil municipal le 3 juillet 2015 pour procéder à certains ajustements sur les plans de zonage. Pour ce faire, elle a sollicité la CCFI compétente en matière de planification.

La Communauté de Flandre Intérieure a prescrit par délibération du 7 juillet 2015 la réalisation de cette modification du PLUI sur la commune. La modification vise une adaptation du dispositif réglementaire par la réduction d'une zone urbaine ou à urbaniser :

- passage d'une partie de la zone 1AUa3a en UBb : une zone d'environ 2 600 m<sup>2</sup> est retranchée à la zone 1AUa3a pour intégrer la zone UBb ;
- passage d'une partie de la zone 2AUa3 en 1AUa3a : une zone d'environ 12 129 m<sup>2</sup> est retranchée de la zone 2AUa3 pour intégrer la zone 1AUa3a ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du PLU présentée dans l'arrêt projet transmis le 1<sup>er</sup> février dernier.

### **ACQUISITION D'UN IMMEUBLE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'acquisition d'un immeuble situé à Neuf Berquin, 13, rue de Cassel, au prix principal de 82 000 € frais en sus d'acte notarié à établir par Maître DECLERCK, notaire à Merville, sous réserve de l'avis des domaines.

Adopté à l'unanimité

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE L'ACTION SOCIALE**

Au vu de la suppression du C.C.A.S., Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'une commission extra-municipale composée de membres du conseil municipal et de citoyens ayant un intérêt ou une compétence dans les domaines de la famille, de l'enfance, de la petite enfance, des personnes âgées et de l'insertion.

Cette commission permettrait de continuer à garder et traiter les points liés à l'action sociale. Elle pourrait être composée des personnes qui siégeaient au conseil d'administration du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité